



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers d'engagement.

## Constitution du dossier d'engagement

SAISON 2022 /2023

1. Un Bulletin d'engagement dans les compétitions (**Imprimé - Ligue**).
2. Une Attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Commission d'homologation des stades (**Imprimé - Ligue**).
3. Fiche d'intégrité (**Imprimé - Ligue**).
4. Fiche de signalement (**Imprimé - Ligue**).
5. Une copie légalisée de l'agrément du Club.
6. Une liste des membres élus du comité Directeur, mandatés pour représenter le Club auprès de la Ligue et les structures du Football.
7. Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les Clubs changeant de Ligue ;
8. Le paiement des frais d'engagement et les éventuels arriérés.
9. **Le bilan financier de l'exercice 2021**, et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

**Délai de rigueur** : 10 Septembre 2022 au plus tard.

Tout dépôt, entre **cette date** et le 15 Septembre 2022 sera sanctionné par une amende de Vingt mille (20.000) Dinars.

- **Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.**
- **Le dossier incomplet ne sera pas accepté.**



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers de licences.

### **Catégories d'équipes à engager obligatoirement**

- Une équipe « **SENIORS** » : Joueurs nés avant le **1<sup>er</sup> Janvier 2004**.
  - Une équipe « **U-19** » : Joueurs nés en **2004 - 2005**.
  - Une équipe « **U-17** » : Joueurs nés en **2006 - 2007**.
    - Une équipe « **U-15** » : Joueurs nés en **2008**.
- Une équipe « **U-14** » : Joueurs nés en **2009 - 2010** (Foot à 8) Facultative.

### **Dépôt des licences**

- La période d'enregistrement des licences « **SENIORS** » est fixée du :  
**04 Septembre 2022** au **10 Octobre 2022**
- La période d'enregistrement des licences « **JEUNES** » est fixée :  
du **04 Septembre 2022** au **21 Octobre 2022** : **20 licences au minimum**.  
du **22 Octobre 2022** jusqu'à la **Fin de la phase Aller** : **le reste des licences par catégorie**.

### **Plateforme d'enregistrement en ligne des licences**

Les clubs sont tenus de procéder comme la saison passée, à l'enregistrement des licences de leurs joueurs par le biais de la plateforme mise à leur disposition :

[fafconnect.dz](http://fafconnect.dz)

### **RAPPEL**

- **Les demandes de licences et les dossiers médicaux doivent être imprimés via le site des licences.**
  - **Le dossier incomplet ne sera pas accepté.**
- **Tout dépôt de demande de licence est subordonné au règlement préalable des droits d'engagement applicable au titre de la saison '2022/2023' ainsi que les éventuels arriérés.**
- **Le dépôt et le retrait de licence ne peuvent se faire que par une personne dûment mandatée par le Président du club.**